



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sida

Question au Gouvernement n° 416

Texte de la question

DÉPISTAGE RAPIDE DU SIDA

M. le président. La parole est à M. Alain Marty, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Alain Marty. Ma question s'adresse à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Mes chers collègues, le Sidaction, qui s'est déroulé ce week-end, a rencontré cette année encore un vif succès. Mme Marie-George Buffet et moi-même avons demandé à l'ensemble des membres de cet hémicycle de se mobiliser pour le Sidaction, afin de montrer que la lutte contre le sida demeure une priorité.

Madame la ministre, on évalue à 40 000 le nombre de personnes séropositives qui ignoreraient leur statut sérologique, ce qui aggrave le risque de dissémination de cette maladie. Pourtant, nous pourrions réaliser d'énormes progrès grâce aux tests de dépistage rapides, qui sont notamment préconisés par le Conseil national du sida. Mais ces tests, s'ils sont utilisés aux États-Unis, dans les pays du Sud et dans de nombreux pays de l'Union européenne, ne peuvent l'être en France.

Nous sommes en effet toujours attachés au double test, dont un seul peut être un test rapide. Nous demandons au patient d'aller dans un laboratoire d'analyses médicales et de réaliser ce test en présence d'un biologiste ou bien de se rendre au centre de dépistage anonyme et gratuit. Mais dans ce cas, les résultats seront connus plusieurs jours plus tard.

Il est important, madame la ministre, que ces tests rapides puissent être utilisés aussi dans notre pays, notamment par les populations les plus fragiles, afin que leurs résultats soient connus très rapidement. Vous aviez, madame la ministre, évoqué cette possibilité lors de la journée mondiale de lutte contre le sida. Où en est-on de la mise en oeuvre de ces tests rapides ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.*

Monsieur le député, il n'est pas inutile de rappeler que le nombre de contaminations par le VIH sida dans notre pays ne cesse de diminuer. Cette diminution - de près de 10 % en deux ans - est particulièrement marquée chez les femmes et les travailleurs migrants, mais elle n'est, hélas, pas constatée dans certaines populations, dont la communauté homosexuelle.

Ceci est particulièrement préoccupant puisqu'un certain nombre de malades ne sont détectés qu'au stade de l'apparition du sida - avec, hélas, le pronostic que l'on sait - mais aussi le risque de contamination que ces personnes peuvent faire courir aux autres par ignorance de leur statut sérologique.

C'est la raison pour laquelle j'ai voulu que les tests rapides puissent être mis à leur disposition. Il s'agit de tests qui peuvent être effectués par la personne elle-même - un prélèvement d'une goutte de sang au bout du doigt ou de salive suffit.

Cela dit, à ce jour, l'utilisation de ces tests n'est pas autorisée dans notre pays. C'est pourquoi nous avons saisi la Haute autorité de santé de cette question. En attendant ses conclusions, qu'elle nous rendra à la fin de l'année, j'ai souhaité qu'une expérimentation soit menée, à la fois par l'ANRS - l'Agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites - et par le biais d'un appel à projets auprès du secteur associatif.

L'association AIDES a fait des propositions particulièrement intéressantes, dans le cadre, bien entendu, de la recherche biomédicale. J'ai bon espoir que ces propositions se concrétisent, dans un souci tant éthique que technique. Ce dépistage sera piloté par un médecin et des bénévoles formés accompagneront les personnes désirant faire ce test rapide.

C'est l'occasion pour moi, mesdames et messieurs les députés, de saluer le rôle du secteur associatif, en particulier l'aide qu'il apporte aux malades, notamment dans le cadre du Sidaction.

J'ai voulu que les crédits destinés aux associations soient non seulement maintenus, mais augmentés dans le cadre du budget pour l'année 2008. Oui, le Sidaction a été pour nous l'occasion de rendre hommage au travail remarquable exécuté par les associations. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 416

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 avril 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 avril 2008